



Spécial Restructurations n° 09

Horizon 2017

De qui se moque-t-on ????

Envahissement à la DRFiP44

Annoncée mardi 28/02, suite à l'appel de l'intersyndicale, une action a eu lieu ce jeudi 2 mars 2017 jour du CTL à la DRFiP44.

La salle TALENSAC a été envahie par une centaine d'agents ayant travaillé au Tripode (actifs et retraités) et par les agents concernés par ce qui se passe à Graslin (dont ceux de Lotz-Cossé).

La contestation porte sur l'amiante à deux niveaux :



**DANGER
AMIANTE**

1- L'amiante au Tripode

Une rencontre a finalement eu lieu le mercredi 1^{er} mars avec Mme Leuret, membre du cabinet du Premier Ministre ainsi qu'un conseiller social de M. Sapin et du sous-directeur des politiques sociales à Bercy.

En ce qui concerne **FO**, c'est au plus haut niveau que l'intervention a eu lieu puisque Jean-Claude MAILLY en personne a décroché son téléphone pour faire bouger les choses.

Sans revenir sur les interventions des uns et des autres, au final Mme Leuret, qui s'est révélée être bien peu informée, s'est engagée à ce que le Premier Ministre réponde dans les 15 jours au courrier des fédérations syndicales, mais a d'ores et déjà affirmé qu'une mesure législative serait nécessaire pour l'obtention de la reconnaissance du site amianté.

Elle a rajouté qu'au vu de la fin de la législature actuelle, il ne serait pas possible de la faire voter avant l'installation de la nouvelle Assemblée nationale après les élections de juin.

Les fédérations ont dénoncé cette nouvelle annonce, qui vient se rajouter à la « trop » longue liste des arguments mis en avant pour reporter la décision.

FO Finances a dénoncé en particulier l'attitude des différents ministres, et en particulier celle de M. Ayrault ex-maire de Nantes et surtout ex-Premier Ministre, qui aurait pu dès le début de quinquennat faire voter cette soit disant disposition législative.

Jamais à l'époque celle-ci n'avait été opposée comme obstacle à la reconnaissance du site Tripode comme amianté.

Hier, après avoir relaté ces faits, l'intersyndicale a demandé à la directrice d'appeler Bruno PARENT.

Elle a, après des "échanges animés", finalement accepté de lui téléphoner pour lui faire part du mécontentement des personnes présentes. Et de la demande récurrente de classer le TRIPODE en site amianté, seul moyen pour les collègues concernés de faire avancer leur dossier.

Après avoir mis gravement en danger leur santé, l'administration bercyenne a l'indécence de faire des pas de danse dans ce dossier : un pas en avant, trois pas en arrière....

**A MIDI, HEURE À LAQUELLE LES
PARTICIPANTS ONT QUITTÉ LA
SALLE, TOUJOURS AUCUNE
NOUVELLE DE PARIS !**



2-L'amiante (et le reste !) à Graslin

Ce site, qui fait l'objet de droits d'alerte et de retrait, concentre les colères.

Il y a d'un côté l'amiante contenu dans de nombreux matériaux dégradés, ce qui a poussé les organisations syndicales à demander qu'il soit remis en état.

L'intersyndicale n'en démord pas : elle exige que l'ensemble des matériaux de ce bâtiment, à l'image de ce qui existe désormais pour les sols après bien des tergiversations, soient considérés comme amiantés.

Car si à quelques endroits, les 200 prélèvements ont pu prouver que ici où là il n'y a pas d'amiante, cela ne prouve absolument rien pour tout le reste du bâtiment !

Il y a également des poussières qui ont provoqué des difficultés ORL pour de nombreux collègues : irritations de la gorge et des yeux ([Voir précédent compte-rendu.](#)) au 4^{ème} étage, suite au passage de gaines électriques dans les sous-plafonds.

Ce fut aussi le cas au 2nd étage. Les collègues de SIE avaient alors été déplacés fin 2016, vers d'autres bâtiments (Anne de Bretagne Audubon, et Versailles). Ils ne souhaitent d'ailleurs pas, pour la plupart, le réintégrer en l'état.

Le déplacement ailleurs qu'à Graslin des collègues affectés au 4^{ème} n'a pas été possible, faute de locaux disponibles selon la DRFiP44.

En outre, la DRFiP44 elle-même nous informe qu'il y a des infiltrations dans ce bâtiment : des travaux de réfection de la toiture sont nécessaires (voire de changement de l'isolant *qui outre son âge a dû être en partie mouillé par les infiltrations et a donc dû perdre en grande partie son pouvoir isolant*).



Compte tenu de tous ces éléments, les syndicats demandent à ce que les travaux ne soient plus réalisés en site occupé.

La DRFiP44 nous soutient qu'elle ne dispose pas de plan B, le site Lotz-Cossé n'étant plus envisageable suite à la vente par le propriétaire pour destruction.

A **FO**, nous le répétons, il existe d'autres possibilités dans une grande métropole comme

Nantes. Ce n'est pas la rase campagne et notre Direction a la chance de disposer d'un service dédié à l'immobilier !!!

Si un incendie survenait demain, une solution de repli serait trouvée !

Il est encore temps que notre directrice adopte une attitude correcte à l'égard de ses personnels et endosse la responsabilité qui est la sienne en ce qui concerne la santé physique et mentale des agents.

A cet égard, à **FO**, nous estimons choquant qu'une haute responsable de la DGFIP balaie du revers de la main un dossier aussi grave que le Tripode au prétexte qu'il y a 10 ans, elle n'était pas affectée dans ce département !

Et la continuité de l'Etat ? Que dirait cette même responsable si un dossier était abandonné dans les services au même prétexte ?

La DRFiP44 n'en a pas démordu : elle accepte juste de ne plus installer d'agents au 4^{ème} mais elle va répartir les collègues de Liaison-Rémunérations et le Centre de Gestion des retraites au 3^{ème} et au 2nd.

Au second, à la place des collègues de SIE, installés ailleurs dans des conditions déplorables.

L'assemblée générale de ce matin a décidé de se revoir lundi à midi à CAMBRONNE.



NOTRE DRFiP44 AVAIT CONSIDÉRÉ À SON ARRIVÉE QUE LES AGENTS DU 44 ÉTAIENT "TRAUMATISÉS" PAR L'AMIANTE : ELLE N'AVAIT PROBABLEMENT PAS MESURÉ À QUEL POINT !